

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 29 août 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique à 18 h 30, sous la présidence de Madame Le Maire Isabelle ROBINEAU.

Membres présents :

Mme Isabelle ROBINEAU (Maire)

Mme Françoise DESHAYES, Mme Véronique BOISSON, M. Bernard BRUGON, Mme Christiane CHOPINEAU, Mme Camille DU BOUEXIC, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Myriam SALIN.

Membres Absents :

Mrs. Tony DAMIANI, Johnny JARZAB et M Pascal DUCHET

Mme Myriam SALIN est désigné secrétaire de séance.

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

4. Motion d'opposition au projet d'évolution programmée des services de la DGFIP.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité l'ajout de ce point.

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal Mme Nicole Corbin, la nouvelle secrétaire de mairie qui remplacera Mme Clémence Garenne pendant ses congés maternité et parental.

1. Approbation du Compte rendu de séance du 1^{er} juillet 2019

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité

2. Fonds de concours pour le projet école numérique du regroupement scolaire de Saint-Maurice sur Aveyron

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Le Charme s'est associée à la commune de Saint-Maurice sur Aveyron pour la signature d'une convention de partenariat "Écoles numériques innovantes et ruralité" avec l'académie d'Orléans-Tours.

Le coût global de l'opération s'élève à 12 100 €. Une subvention de l'Etat de 6 000 € a été accordée pour l'école primaire.

La Commune de Le Charme devra contribuer au paiement du restant-dû ; sa part sera calculée proportionnellement au nombre d'enfants charmois inscrits. C'est pourquoi le Conseil Municipal doit délibérer pour demander à la Communauté de Commune un fonds de concours qui couvrira 50% du restant-dû.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'associer avec la commune de Saint-Maurice-sur-Aveyron pour une demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Commune, Forêts et Gâtinais.

3. Discussion autour du PADD

L'échange autour du PADD s'est effectué à la fin du conseil et sur un autre compte-rendu.

4. Motion d'opposition au projet d'évolution programmée des services de la DGFIP

Suite à la communication du courrier de M. Darmanin, relatif au projet de réorganisation des services de la DGFIP, et aux réunions de concertation sur la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques, le Conseil Municipal souhaite exprimer son opposition à la proposition présentée :

– la création "d'accueils de proximité" destinés à apporter conseil et information auprès des contribuables, reposera

sur la volonté et la capacité financière des EPCI de créer des Maisons France Services et peut être considéré comme un nouveau transfert de compétences qui ne porte pas son nom.

- la suppression des relais de proximité auprès des collectivités locales que représentent les trésoreries, au bénéfice de permanences proposées par des conseillers de gestion comptable, va réduire à néant le lien de confiance et de conseil actuellement en vigueur sur nos territoires ruraux, garant de la bonne gestion des deniers publics.

Ceci exposé, le Conseil Municipal demande que les projets de fermeture des trésoreries en secteur rural soient suspendus et exprime donc son opposition au projet de réorganisation des services de la DGFIP.

INFORMATIONS DIVERSES

OBJECTIF CLIMAT 2030

La commune s'est engagée dans une opération pilote en vue de s'adapter au réchauffement climatique financée à 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie et la Région. Un Etat des lieux des conséquences du dérèglement du cycle de l'eau sera établi à partir des témoignages de professionnels. Des fiches actions en découleront, elles seront à la disposition de la population qui sera invitée à participer à des ateliers de mise en situation.

SECHERESSE 2019

M. Brugon demande si la commune est reconnue ou va l'être, en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2019. Mme Le Maire informe que si des administrés viennent en mairie avec un dossier de sinistre, la commune demandera à être reconnue en état de catastrophe naturelle.

Mme Salin demande, si dans le cadre de la semaine du goût, un chef cuisinier pourrait intervenir auprès des enfants l'année prochaine pour une initiation à l'art culinaire. Mme Le Maire souligne que le projet est intéressant mais difficile à réaliser en l'absence d'une vraie cuisine. Il faudrait faire venir du matériel.

M. Landry souligne que depuis les travaux dans la cour des filles, le portail est difficile à fermer et que le regard n'évacue pas normalement. Mme Le Maire va consulter l'agent technique mais souligne que suite à la sécheresse, l'eau pénètre plus difficilement dans les sols.

Mme Boisson signale qu'il y a actuellement sur la commune beaucoup de microcoupures de courant et s'en inquiète. Mme Le Maire va remonter l'information à Enedis. Mme Boisson aborde le sujet du départ à la retraite de l'agent technique fin 2020. Mme Le Maire en est consciente mais reporte à la prochaine mandature les décisions à venir.

Mme Boisson informe qu'il manque un éclairage public sur la route de Fontainejean entre le n8° et le n20° et précise que cette zone est vraiment très sombre voire à risques. Mme Le Maire va faire une demande d'un mât supplémentaire auprès de la Communauté de Commune pour y remédier.

Mme Chopineau demande où en est le projet de la boîte à livres ? Mme Le Maire pense l'inscrire au budget subventionné 2020.

M. Brugon souligne qu'il y a un trou sur le parking du cimetière. Mme Le Maire informe que des travaux vont être mis en œuvre.

Mme Le Maire informe les conseillers que le département s'est engagé dans la réfection du revêtement de la chaussée au niveau du carrefour de la D41 et D748.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.